



Contribution du Groupe Transition alimentaire et agricole du Conseil de développement Erdre et Gesvres pour le Projet alimentaire du territoire – Septembre 2018

Définition d'une alimentation durable et de qualité

Le groupe Transition alimentaire et agricole du Conseil de développement Erdre et Gesvres, se situe dans une perspective de changement des modes de vie pour faire face aux enjeux climatiques, énergétiques et sociétaux.

L'alimentation est au cœur de nos vies et de notre survie. C'est un besoin vital.

Il estime que l'acteur-consommateur influence les modes de production, de transformation et de distribution et qu'une bonne alimentation est gage de bonne santé et peut être source de lien social et de convivialité, d'économies et de sérénité, d'une nature préservée et donc de bien-être.

Le groupe s'est interrogé sur ce que peut être une alimentation durable et de qualité sur le territoire d'Erdre et Gesvres.

Une **alimentation durable** est une alimentation qui répond à un besoin vital et non à une logique de marketing.

Elle est vertueuse pour l'environnement, l'économie et l'Homme : de la consommation à la production, elle préserve le climat et l'environnement (qualité de l'eau, de l'air, des sols et de la biodiversité), optimise les ressources, limite la consommation énergétique et développe des écosystèmes locaux équilibrés (environnement-terroir-emploi-santé des travailleurs-rémunération...). Une alimentation durable sous-entend une transition vers une agriculture durable qui réponde à ces critères, avec des modes de production respectueux de la nature (animaux, plantes, saisons, terroirs et terres) et des Hommes.

Les produits issus de cette agriculture n'épuisent pas les ressources, demandent peu d'intrants et peu d'énergie. Ils sont nutritifs et ont du goût. Leur consommation n'est pas dangereuse pour la santé (sans additifs chimiques et sans pesticide). Ils sont de préférence frais, locaux et de label « bio » si possible.

Une alimentation durable nous oblige, à terme, à réfléchir sur notre régime alimentaire (diversification des sources de protéines).

Un **produit local** est un produit pour lequel l'acte d'achat privilégie la proximité du lieu de production. Il est donc cultivé/élevé/transformé au plus près du point de consommation final. Ce n'est pas un produit transformé localement avec des matières premières venant d'autres territoires.

La proximité permet de limiter l'impact lié au transport.

Les circuits courts locaux participent d'une plus juste rémunération du producteur.

La proximité entre le consommateur et le producteur, engendre une relation de confiance, elle peut permettre au consommateur de s'assurer du mode de production et de s'affranchir des labels.

Lorsque les modes de productions locaux ne cherchent pas à atteindre les critères d'une alimentation durable, on s'autorise à s'approvisionner plus loin.

Lorsque les produits locaux n'existent pas, on s'autorise aussi à s'approvisionner plus loin en s'assurant du respect des critères de l'alimentation durable et en s'interrogeant sur le bilan carbone global avant d'engager l'acte d'achat.

Une **alimentation de qualité** est une alimentation saine qui respecte les saisons, elle est diversifiée et équilibrée, cuisinée avec le plus de matières premières brutes possibles, avec des ingrédients les plus naturels possibles et conservant leur valeur nutritionnelle (sans ajouts de conservateurs, de produits de synthèse, sans aliments ultra transformés, sans OGM).

Elle est aussi source de plaisir (plaisir de la rencontre, plaisir de cuisiner, plaisir de la table).

La grande majorité des produits industriels sont ultra transformés et ne peuvent pas répondre aux exigences de qualité et de durabilité.

Il est possible d'augmenter la qualité des produits utilisés dans la restauration collective sans augmenter les tarifs des repas pour les familles en optimisant le processus :

- lutte contre le gaspillage alimentaire à toutes les étapes,
- changements des modes de transformation,
- introduction davantage de légumineuses et moins de viande.

